

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 5.43.68
Compte de chèques postaux 11c 274

PRIX DES ABONNEMENTS:
Un an 6 mois 3 mois
SUISSE 19.- 10.50 6.-
Avec Bulletin officiel 25.50 14.- 7.75
ÉTRANGER: Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE
LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.12.36
et toutes les Agences
de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES:
Valais et de Bex à Villeneuve 10 cts le mm.
Suisse 13 . . .
Étranger 14 . . .
Réclames: Canton 22 . . .
Suisse 27 . . .
Mortuaires 16 . . .

L'étoile du soir

En un siècle où la police se substitue progressivement à la justice, avec l'excuse, de plus en plus astucieuse, de vouloir la faire régner, le souvenir de la Grèce antique est le meilleur réquisitoire contre notre société moderne. Nous associons en effet, de nos jours, presque involontairement la notion de l'Etat à l'image de sa puissance. L'Etat représenté avant tout, pour nous, une concentration des masses, l'expression matérielle de la force. L'Etat grec, au contraire, était une école de respect du citoyen et de la dignité humaine. Lorsque le Grec recherchait la meilleure forme de l'Etat, il ne s'agissait pas pour lui d'instaurer l'organisation la plus rationnelle, ni de réaliser une concentration de puissance, mais d'offrir à l'homme la meilleure possibilité d'être homme. L'homme, pour le Grec, était la raison d'être et la justification de l'Etat. Tout dans l'Etat était orienté vers la perfection des individus.

senté aux accusés est comme une vipère dont on s'écarte par peur ou par dégoût. Lorsque Aristote, dans son Ethique, eut défini la justice comme une vertu qui crée ou sauvegarde, en totalité ou en partie, le bonheur de la communauté politique, il expliqua qu'ainsi entendue la justice est une vertu complète. Et il n'eut d'autre image pour la décrire que celle de la voûte céleste qui, depuis des millénaires, étale aux yeux d'une humanité émerveillée une architecture, une ordonnance et une harmonie telles que rien ne s'approche plus à l'admiration. La justice, disait-il, est une vertu plus admirable que l'étoile du soir.

Lorsque la justice est compromise dans les romans des salles de police, les étoiles tombent et le ciel s'obscurcit. La force est aveugle et la ruse est comme l'opium de la justice.

J. Darbellay.

Politique fédérale

„Oui“ malgré tout!

Le signataire de cette chronique n'a aucune honte à faire partie de ce que nos confédérés appellent les « Neisager », c'est-à-dire ceux qui disent « non » à tout ce qui vient de Berne. Et pourquoi? Parce qu'on règle générale, ce qui nous vient de Berne est de tendance centralisatrice ou étatiste, autrement dit contraire à l'intérêt du pays.

Il y a pourtant des exceptions. Si le fédéraliste authentique, c'est-à-dire ferme sur les principes qu'il affiche, est par la force même des circonstances amené à s'opposer, il peut arriver, très exceptionnellement, qu'il y ait lieu pour lui d'approuver. Il est alors enchanté de faire la preuve qu'il n'est pas systématiquement « pour tout ce qui est contre », mais qu'il ne tient qu'aux autorités de lui proposer quelque chose qui puisse impacter son adhésion.

Or, par extraordinaire, ce cas prodigieux se présente en matière de réforme des finances fédérales. Oh! certes, notre « oui » n'est pas enthousiaste: nous avons suffisamment dit, dans nos précédents articles, tout le mal qu'on peut penser du projet issu des délibérations de la grande commission fédérale de conciliation: ce n'est guère mieux qu'un compromis. Il n'en est pas moins qu'il consacre le principe de la suppression de l'impôt fédéral direct. A elle seule, la réaction violente de la presse socialiste indique l'importance de ce fait. L'abolition de cette imposition, combinée avec le système des contingents cantonaux qui rendra les cantons attentifs aux dépenses de caisse fédérale, coupe les vivres au parti socialiste, coupe court à la « socialisation à froid », tactique du nivellement par l'impôt, qui leur a si bien réussi jusqu'à présent. Qu'on ait pu assister à cela en dépit de la présence du camarade Nobs au département des finances, en dépit de toutes les pressions et de tous les chantages des gauches, est à l'honneur des députés, mais surtout du Conseil des Etats.

La principale ombre au tableau, s'est le fait que l'impôt de défense nationale sera perçu encore jusqu'en 1954. Les centralisateurs ne vont-ils pas tout tenter, pendant ce délai, pour empêcher l'entrée en vigueur du nouveau système envisagé? Mais la politique est l'art du possible: or il ne l'était guère d'obtenir mieux des radicaux suisses allemands. C'est déjà un succès de les avoir amenés à renoncer à l'impôt direct (qui réparait, il est vrai, sous la forme d'impôt fédéral sur les personnes morales). Il semble qu'on ne retrouvera jamais des circonstances plus favorables à la mise en vigueur du système constitutionnel des contingents. Si les fédéralistes combattent la proposition faite, il feraient alliance malgré eux avec la gauche, et du scrutin qui ferait sombrer le projet ne pourrait être tiré aucune conclusion claire: l'impôt direct serait plus en vigueur que jamais.

Raisons donc au projet, et souhaitons que le Conseil national, à la majorité, en fasse autant. Il s'agira ensuite de faire comprendre au peuple toute l'importance et tout le bienfait de ce renversement de vapeur.

La presse socialiste semble avoir reçu le mot

d'ordre de répandre des bruits alarmistes au sujet des conséquences du système des contingents pour les finances des divers cantons. Aussi nous paraît-il nécessaire d'apporter au débat des chiffres précis. En ce qui concerne le Valais, les données fournies par l'administration fédérale, pour l'année 1948, permettent de faire la comparaison suivante. Dans le système actuel, le Valais paie à Berne Fr. 3 370 000.— au titre de l'I.D.N., et reçoit Fr. 2 013 000.— de parts à divers recettes fédérales. Différence: Fr. 1 557 000.— Dans le nouveau sys-

tème (les parts fédérales étant supprimées), le Valais paierait un contingent de Fr. 808 000.—, plus le produit du nouvel impôt sur les personnes morales; nous n'avons pas les bases de calcul nécessaires pour en indiquer le montant; celui-ci serait-il aussi élevé que la différence entre Fr. 1 557 000.— et Fr. 808 000.—? C'est là la question. Quoi qu'il en soit, il est particulièrement sensible avec le cas du Valais que l'impôt fédéral sur les personnes morales porte pièce dangereusement au système des contingents.

De jour en jour

LES ÉLECTIONS EN ANGLETERRE: 34 millions d'électeurs appelés aux urnes
jeudi - Vers une victoire conservatrice de M. Churchill
Chiffres et procédure

Quand ces pauvres lignes paraîtront, l'Angleterre aura voté. Nous nous permettons cependant de vous présenter nos pronostics, basés sur les informations reçues durant toute la campagne électorale. Disons d'emblée que nos sympathies vont à M. Churchill, puisque « Wimpie » est l'homme le plus populaire du monde et que son cigare a remplacé le parapluie de Chamberlain comme emblème national britannique.

Si la campagne électorale fut plutôt calme et digne dans son ensemble, et si l'animosité politique n'a pas dégénéré en haine, ce qui s'est rarement vu en Angleterre, exemple d'une belle démocratie, il n'en reste pas moins que la lutte a été chaude surtout entre M. Attlee et M. Churchill, le parti libéral utilisant cette compétition pour décider les électeurs à voter pour eux. En présence donc des travaillistes qui s'appuient sur leurs réalisations gouvernementales favorables surtout aux classes ouvrières, des conservateurs riches en promesses dans tous les domaines, à l'intérieur comme à l'extérieur, et des libéraux exploitant et pillant quelque peu les bons points de chacun des deux grands partis, il est difficile de faire le point. Le grand impondérable se trouve dans la gent électrique, les ménagères surtout, plus capricieuse et attaché surtout à des questions de détails ou de féminité, allant du coût de la vie aux conditions atmosphériques, voire toilettes. L'abstention est un autre problème qui doit jouer sur un pourcentage de 10 à 20 %, donc suffisant pour faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre.

Cependant, si nous considérons la mentalité du peuple britannique assez favorable à des renouvellements périodiques, il semble que le parti travailliste noterait une légère régression au profit des conservateurs et surtout des libéraux.

Churchill a recueilli certainement quantité de suffrages, par ses discours prometteurs (nous connaissons les mesures préconisées pour la répartition du carburant, et surtout sa magistrale déclaration de rencontrer Staline coûte que coûte pour assurer la paix) et il est suivi par toutes les classes moyennes, commerçantes et bourgeois. Il parait avoir oublié les dures paroles prononcées, il y a deux ans, à Fulton et Boston, contre l'Union soviétique, il a saisi l'angoisse qui étreint les peuples à la perspective des catastrophes totalitaires qui menacent l'humanité livrées à la puissance atomique. En essayant d'écartier ce danger il s'attire la sympathie de la majorité des peuples, ce qui peut être d'un grand poids pour son parti. L'Angleterre étant encore sous le coup du dernier désastre mondial dont elle ne s'est encore pas totalement relevé malgré le gros effort du parti travailliste au pouvoir que certains ne trouvent pas suffisant et d'autres par trop brutal.

Certes, les réalisations du parti travailliste ne resteront pas improductives, dans la classe ouvrière surtout, où de notables améliorations furent apportées par le dernier gouvernement, cependant, le peuple britannique ne paraît pas mûr aux étatisations et surtout aux nationalisations qui n'ont rien apporté de vraiment sensationnel au bien-être du pays et qui, aujourd'hui, comme dans les autres pays où ces expériences ont été tentées, passent pour des tentatives d'amélioration négatives.

Le parti libéral compte beaucoup sur les divergences de sentiment des deux grands partis pour s'assurer, si ce n'est la victoire, du moins une participation des plus actives à la direction du pays. Les chances, quoiqu'ils enregistrent certainement une bonne augmentation de leurs effectifs, d'emporter une grande victoire sont plutôt maigres, il leur manque surtout une personnalité à la mesure des deux autres leaders. Nous saisissons la précarité de faire des

pronostics, un fait paraît cependant certain c'est que la victoire reviendra au parti travailliste ou au parti conservateur. C'est à celui qui aura su le mieux accaparer l'opinion publique, lui montrer un avenir plein de belles promesses réalisables à brève échéance, et faire miroiter à ses yeux les moyens d'arriver à une stabilité concrète dans une paix mondiale.

Churchill, à ce point de vue, nous a laissé entendre un vaste programme qui doit lui assurer aujourd'hui une victoire qui, si elle n'est pas très explicite par les chiffres, sera du moins bien méritée.

Les 34 millions d'électeurs et d'électrices de Grande-Bretagne auront à décider aujourd'hui jeudi dans les élections parlementaires générales quel gouvernement ils désirent pour les cinq prochaines années. La lutte électorale a été menée surtout par le parti travailliste qui disposait de 390 sièges au parlement et par le parti conservateur qui n'en avait que 202. Le parti travailliste et le parti conservateur ont présenté pour ainsi dire le même nombre de candidats, soit 620 pour les travaillistes et 619 pour les partisans de M. Churchill, alors que le parti libéral qui n'avait que dix sièges au parlement, en a présenté 475. Le parti communiste a porté cent candidats, alors qu'il ne dispose que de deux sièges aux communes.

Jeudi de bonne heure, 15 000 bureaux de vote seront ouverts dans toute la Grande-Bretagne. A 22 heures, les bureaux de vote seront clos.

En 1945, le parti travailliste avait obtenu 12 992 292 voix, les conservateurs 8 millions 665 566 et les « Libéraux-nationaux » alliés aux conservateurs 759 883. Les libéraux orthodoxes avaient obtenu 2 239 454 voix.

Il ne s'agira pas de désigner directement le premier ministre. La mission de constituer le gouvernement revient de façon normale après ces élections au chef reconnu du parti qui a obtenu la majorité des sièges à la Chambre des communes. Le président du conseil en fonctions ce jour-là reste à son poste jusqu'au moment où il remet sa démission au roi.

Si les résultats sont favorables à son parti, le roi invite alors le président en fonctions à constituer un nouveau cabinet. Si au contraire l'opposition de naguère remporte la victoire, le roi, sollicité par le premier ministre sortant, convoque le chef de l'opposition à qui il confie le soin de former le nouveau ministère.

Si vendredi M. Attlee devait se trouver encore à la tête du parti numériquement le plus fort, sans toutefois que celui-ci ait la majorité sur tous les autres partis réunis, le chef travailliste pourrait accepter l'invitation du souverain à constituer un gouvernement minoritaire. Mais, dans ce cas, M. Attlee risquerait d'être renversé par la Chambre des communes. Si aucun parti ne pouvait maintenir un gouvernement stable au pouvoir, il appartiendrait au premier ministre de proposer au roi de dissoudre le parlement afin d'organiser une fois encore des élections.

Nouvelles étrangères

Le Tribunal de la Rote en procès sensationnel avec deux journaux communistes

Samedi 25 février commencera devant le Tribunal pénal de la Province de Rome, un procès sensationnel qui oppose le Tribunal de la Rote — l'une des plus hautes instances judiciaires de l'Eglise catholique — à deux journaux communistes italiens: « L'Unità » et « Il Paese ». Le motif de cette action judiciaire est l'accusation de vénalité et de partialité, dont ces deux quotidiens ont pré-

tendu l'existence dans les sentences rendues par la Rote en matière matrimoniale.

Voici les faits : le 8 mai 1949, « L'Unita » publiait un article, accompagné d'une caricature humoristique, soutenant que, moyennant d'importantes sommes d'argent, le Tribunal de la Rote accordait en matière matrimoniale toutes les déclarations de nullité désirées. Ainsi la justice s'exerçait unilatéralement en faveur des classes riches, au détriment des populations moins aisées. Le lendemain 9 mai, l'« Osservatore Romano » protestait avec vigueur contre cette abominable assertion que « Il Paese » reprenait à son tour le 11 mai suivant. Le Tribunal de la Rote demanda aux deux quotidiens de rétracter publiquement ces calomnies et leur offrit même de pouvoir consulter ses dossiers. Les journaux répondirent par le silence.

Aussi, en date du 13 juin 1949, le Tribunal de la Rote, siégeant « in pleno », décida d'intenter une action judiciaire contre « L'Unita » et « Il Paese » et chargea l'un de ses auditeurs, Mgr Staffa, de conduire l'accusation. Quand ils s'aperçurent de la tournure que prenait la plainte pénale, les deux journaux communistes, sans doute sur la remarque de leurs cinq avocats, qui avaient d'emblée pu se rendre compte de la caducité de leur cause, sollicitèrent un arrangement à l'amiable. La Rote refusa toute transaction qui ne fut pas un démenti public donné par les deux organes communistes à leurs fausses allégations.

La cause en est là. Il n'est pas de doute que la sentence accordera toute satisfaction au Tribunal de la Rote, dont l'impartialité a été tant de fois prouvée et dont une statistique récente démontre encore que sur 1030 causes matrimoniales jugées de 1936 à 1938, 458, soit le 54,5 % l'ont été avec l'assistance judiciaire gratuite.

DETAILS SUR L'EXCOMMUNICATION D'UN ADMINISTRATEUR APOSTOLIQUE NOMME PAR LE GOUVERNEMENT TCHECOSLOVAQUE

A la suite du décès survenu le 8 janvier 1950 de Son Exc. Mgr. Skrabik, évêque de Banská-Bistrica, en Tchécoslovaquie, le Chapitre cathédral de ce diocèse avait, comme le Droit Canon l'exige, procédé à la nomination d'un Vicaire Capitulaire. Mais le Gouvernement tchécoslovaque prétendit qu'une telle élection devait recevoir son approbation et, avant même que le Vicaire Capitulaire désigné, put prendre sa fonction, il installa à l'évêché vacant comme « Administrateur apostolique » l'abbé Jan Dechet, prêtre dévoué à la politique gouvernementale.

Le Saint-Siège vient de réagir avec vigueur contre cette théocratie tchécoslovaque. Par un décret de la Congrégation Consistoriale, il a déclaré excommunié « vitendus », l'abbé Jan Dechet et a défendu, conformément au canon 2261, paragraphe 3 du Code du Droit Canon, au clergé et aux fidèles d'avoir toute relation, même civile, avec le malheureux prêtre, qui a eu l'audace d'accepter d'un pouvoir laïque un mandat ecclésiastique.

Roumanie

LA PERSECUTION DE ROUMANIE ENTRAINE DES CONVERSIONS

Des réfugiés roumains arrivés récemment à Vienné ont annoncé que l'église de Notre-Dame de Sion, de Bucarest, a été fermée au culte par les autorités roumaines et qu'elles l'ont transformée en salle de cinéma. Les mêmes réfugiés ont affirmé que ces derniers temps on a constaté un grand nombre de conversions au catholicisme, principalement parmi les intellectuels roumains.

Règlement de comptes entre Espagnols

TRIPLE MEURTRE A MEXICO

Un triple meurtre, qui paraît être en relation avec l'assassinat de M. Gallastra, a été découvert mercredi après-midi près de Tehuacan, à mi-chemin entre Mexico et Vera-Cruz. Il s'agit de trois Espagnols qui ont, semble-t-il, été abattus alors qu'ils se rendaient d'une ville à l'autre. Il s'agirait d'un règlement de compte des instigateurs de l'assassinat du représentant officieux du général Franco, mais on ignore encore l'identité des victimes et des auteurs des meurtres.

D'autre part, l'ambassade d'Espagne, où se trouve la représentation diplomatique du gouvernement républicain en exil, a été l'objet d'un attentat aux premières heures de la matinée, une

Crans s. Sierre

44^{es} Courses nationales de SKI

24-26 février 1950

demi-douzaine d'individus ayant jeté d'énormes pierres dans les fenêtres et tenté d'entrer dans les locaux. La police a mis en fuite les assaillants sans les atteindre.

Troyes (France)

LES MEFAITS DU CINEMA

La police a arrêté Marcel Cueillette, chapelier à Troyes, 23 ans, pour mauvais traitements.

Après avoir vu un film qui représentait un drame de la jalousie, Marcel Cueillette accusa sa femme Madeleine d'infidélité, lui coupa les cheveux, et, à l'aide d'une lame de rasoir et d'encre, il lui tatoua des croix sur le visage, les jambes et le corps tout entier.

Jusqu'alors, le jeune couple vivait heureux et paisiblement dans un bloc d'habitations, poétiquement nommé « La Cité des Amis ».

LE MAIRE DE NEW-YORK A LA RECHERCHE D'UN SORCIER

M. William O'Dwyer, maire de New-York, a annoncé qu'il avait accompli les démarches nécessaires pour s'assurer les services d'un « faiseur de pluie ». Celui-ci devrait être capable de provoquer la chute de 4 milliards de litres d'eau sur le territoire de la ville de New-York, et cela avant l'été.

Le commissaire aux eaux, M. Stephen Carney, m'a demandé l'autorisation de recourir aux bons offices d'un célèbre faiseur de pluie, afin d'étudier la possibilité de provoquer des précipitations. Je l'ai invité à faire sans tarder le nécessaire ».

Nouvelles suisses

Les lettres pastorales de Carême des Evêques Suisses

Les Lettres pastorales de NN. SS. les Evêques de Suisse pour le Carême 1950 sont consacrées aux thèmes suivants :

Son Exc. Mgr Bieler, évêque de Sion, doyen de l'Episcopat suisse : **Le communisme**. Son Exc. Mgr Jelmini, administrateur apostolique du Tessin : **L'instruction religieuse dans l'esprit de l'Année Sainte**. Son Exc. Mgr von Streng, évêque de Bâle et Lugano : **Charité et sollicitude**. Son Exc. Mgr Meile, évêque de Saint-Gall : **Les évolutions religieuses de notre époque contemporaine**. Son Exc. Mgr Caminada, évêque de Coire : **L'Année jubilaire**. Son Exc. Mgr Charrière, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg : **Année Sainte et Pénitence chrétienne**. Son Exc. Mgr Haller, évêque titulaire de Bethléem et Abbé de Saint-Maurice : **Pénitence et Sainteté**.

Le premier pèlerinage national suisse de l'Année Sainte

Le premier pèlerinage national organisé par le Comité suisse de l'Année Sainte partira pour Rome vendredi 24 février ; il sera de retour le 3 mars. Il compte 500 pèlerins, pour la plupart des paysans de Suisse alémanique qui, de cette façon, seront de retour assez tôt avant le commencement des premiers travaux extérieurs de la campagne.

TRAGIQUE ACCIDENT DANS UNE CARRIERE

Deux morts

Mercredi soir, dans une carrière de sable, près de Matzingen, en Thurgovie, trois ouvriers qui étaient occupés au chargement d'un camion, ont été ensevelis par une masse de gravier qui s'était détachée soudain. Alors qu'un ouvrier, par ailleurs blessé, pouvait être sauvé, les deux autres avaient succombé. Il s'agit de Wilhelm Ruegg, 30 ans, célibataire, chauffeur à Frauenfeld, et de Emile Schaltegger, ouvrier de la route, demeurant à Lustdorf, marié et père de trois enfants.

En pays neuchâtelois APRES LA FAILLITE DE CORTAILLOD S. A.

Une arrestation

Un bref communiqué, paru mercredi, signalait que les créanciers de la Compagnie viticole de Cortaillod S. A. — dont la faillite a fait grand bruit dans tout le Vignoble neuchâtelois — avaient été informés d'une dénonciation contre les dirigeants de la compagnie.

Précisons à ce propos qu'il s'agit d'une dénonciation — et non d'une plainte — formulant un certain nombre d'accusations graves, actuellement examinées par le Parquet. Elle englobe tous ceux qui ont participé, d'une façon ou d'une autre, à la gestion et au contrôle de la Compagnie viticole de Cortaillod S. A. : fondateurs, directeurs, administrateurs, contrôleurs, etc.

L'enquête à laquelle s'est livré le juge instructeur, M. Henri Bôle, n'a pas entraîné jusqu'à hier

soir déjà, on arrêtait à son domicile M. Jean Muhlematter, administrateur-délégué de la Compagnie viticole de Cortaillod.

UN TRACTEUR S'EMBALE

Le chauffeur est tué sur le coup

Comme il conduisait son tracteur sur une route humide et fort inclinée près de Zunzgen, en Bâle-Campagne, l'agriculteur F. Hiltbrunner, perdit la maîtrise de son véhicule qui vint s'écraser dans un ravin. Le conducteur eut la nuque brisée et succomba sur-le-champ.

Nouvelles locales

Dernier écho

Feerie Carnavalesque

Il est dans notre pays des festivités Qui sont cause d'une bruyante hilarité Qui créent une grande effervescence, Et que chacun attend avec une fébrile impatience.

Je veux parler du prince Carnaval Qu'une tradition ancestrale Veut qu'il soit fêté au milieu des réjouissances Qui sont synonymes de liesse et de joyeuse ambiance.

A cet effet, quoiqu'on en dise quoiqu'on en pense, On prend ses précautions longtemps à l'avance. On crée un comité d'organisation Dont le travail n'est pas une sinécure.

Mais bien une tâche très dure, Exigeant beaucoup d'efforts et de concentration. Ainsi, de nombreux collaborateurs Dont l'admirable dévouement

N'a d'égal que leur désintéressement Oeuvrent avec beaucoup de cœur Pour assurer le succès de cette manifestation Qui, où elle a lieu, laisse une inoubliable impression.

Le public, lui, toujours impatient, Se voit contraint de vivre dans l'attente, Jusqu'au jour J., c'est-à-dire jusqu'au moment Où s'ébranle à une allure lente

Un cortège inénarrable Dont les sujets allégoriques sont admirables. En voici une brève description Dans laquelle manquent de nombreuses précisions :

Tantôt, des chars imposants et magnifiques, De véritables chefs-d'œuvre d'ingéniosité, Nous donnent un échantillon de la dextérité D'artisans dont le savoir-faire est vraiment magique.

Tantôt, des chars d'une inspiration satirique, Dénotant une excentricité désopilante, Qui se traduit par des phrases hilarantes, Des grivoiseries, des poèmes dithyrambiques,

Ainsi que de spirituelles équivoques Ridiculisent les gens et les choses de notre époque. Enfin, nous voyons par moment Des groupes costumés fort élégamment

Symbolisant des peuplades de régions Qui ignorent notre civilisation. Voilà donc un aperçu laconique De ce cortège humoristique.

Mais ce n'est pas tout, car, en divertissements, L'homme est insatiable ; en ces moments D'extraordinaire animation, Il perd presque la faculté de ratiocination.

Après la bataille de confetti Qui jonchent le sol d'un épais tapis, C'est la ruée vers les bals masqués, Où le non travesti est de suite traqué

Par des êtres portant faux-nez et visagère Et qui profitent de cette occasion unique et passagère

Pour vous dire les quatre vérités, Sans que vous puissiez découvrir leur identité.

Quelle attitude adopter en pareilles conjonctures Vis-à-vis de cet inconnu qui se paye de votre figure ?

N'attachez pas trop d'importance à ses réflexions, Et ne vous laissez pas séduire par ses déclarations.

Avec un peu de bon sens pratique, Pensez que, peut-être, grande serait votre déception

Si vous connaissiez ce faux visage si sympathique Qui crée en vous d'inutiles palpitations.

Mais l'homme a toujours aimé les intrigues et les mystères. C'est pourquoi il se plaît au milieu de cette étrange atmosphère

Mais maintenant finie cette joyeuse ambiance : Oublions cette période de réjouissances. Nous entrons dans le carême purificateur. Où nous espérons que chacun aura à cœur

De méditer sur les libertés et les agissements Auxquels il s'est laissé aller en ces moments. Où l'on croit trop facilement Que tout est permis momentanément !

Descartes André.

Radio-Programme

Vendredi 24 février

SOTTENS. — 6 h. 55 L'anglais par la radio. 7 h. 10 Le bonjour matinal de Colette Jean. 7 h. 15 Informations. 7 h. 20 Oeuvres de Dvorak. 11 h. Emission relayée par l'ensemble des émetteurs nationaux suisses. 12 h. 15 Le mémento sportif. 12 h. 20 Le courrier du skieur.

12 h. 30 Un ensemble militaire anglais : Royal Artillery, Orchestra. 12 h. 40 Vous écoutez, ce soir... 12 h. 45 Informations. 12 h. 55 Peter Kreuder et ses solistes. 13 h. Les visiteurs de la semaine. 13 h. 10 Oeuvres légères d'Arthur Benjamin. 13 h. 25 Le Service de musique de chambre présente Sonate, op. 8, en fa majeur, Grieg. 13 h. 45 Musique moderne. La Création du Monde, Darius Milhaud. 16 h. 30 Emission relayée par l'ensemble des émetteurs nationaux suisses. 17 h. 30 L'agenda de l'entraide et des institutions humanitaires. 17 h. 40 Pièces pour piano de Béla Bartók. 17 h. 55 Radio-Jeunesse.

18 h. 20 Jazz authentique. 18 h. 35 Les 44es courses nationales de ski, Crans 1950. 19 h. Les cinq minutes du tourisme. 19 h. 05 La situation internationale. 19 h. 15 Informations. Le programme de la soirée. 19 h. 25 Le dîner aux chandelles. En intermède : La lettre à l'inconnue. 20 h. La pièce radiophonique inédite du vendredi : Amours de poètes : Laure et Pétrarque. 20 h. 50 Quatuor en ré majeur, op. 11, Tchaikowsky. 21 h. 20 La Tribune libre de Radio-Genève. 21 h. 40 Un jeune pianiste allemand : Carl Seemann. 22 h. 05 La science et le monde d'aujourd'hui. 22 h. 30 Informations. 22 h. 35 La voir du monde : Les travaux des institutions internationales. 22 h. 50 Musique douce.

BEROMUNSTER. — 6 h. 15 Informations. 6 h. 20 Heure. Disques. 6 h. 40 Gymnastique. 7 h. Informations. 7 h. 05 Heure. Disques. 7 h. 10 Le programme. 11 h. Emission relayée par les émetteurs nationaux. Symphonie No 1, en ut mineur, J. Brahms. 11 h. 45 Petit concert de solistes. 12 h. 15 Communiqués touristiques. 12 h. 30 Informations. 12 h. 40 Le Radio-orchestre. 13 h. 25 Voix d'hommes célèbres.

14 h. Pour Madame. 13 h. 30 Heure. 15 h. 20 Reprise d'une émission radioscolaire. 15 h. 50 Disques. 16 h. Le concert pour les malades. 16 h. 30 Emission relayée par les émetteurs nationaux. Oeuvres de W.-A. Mozart. 17 h. 30 Pour les enfants. 18 h. Variétés. 18 h. 30 Extraits du carnet d'un reporter.

18 h. 40 Disques. 18 h. 50 Emission pour les sportifs. 19 h. Disques. 19 h. 10 Chronique mondiale. 19 h. 25 Communiqués. 19 h. 30 Informations. Echo du temps. 20 h. Les cloches du pays, Disques. 20 h. 15 Discussion du les problèmes actuels. 21 h. Concert récréatif et populaire. 21 h. 35 Causerie en dialecte. 22 h. Informations. Heure. 22 h. 05 Le bulletin littéraire. 22 h. 35 Préludes pour piano.



Madame Cécile BONVIN, à Saxon ; Mademoiselle Georgette BONVIN, à Saxon ; Monsieur et Madame Marius BONVIN et leur fils, à Sion ;

Monsieur Alphonse BONVIN, à Saxon ; Monsieur et Madame Albert BONVIN-PARADEZ et leurs enfants, à Rio-Négro (Chili) ; Monsieur et Madame Marcel BONVIN-GELSO et leur fils, à Saxon ;

Mademoiselle Elisa BONVIN, à Saxon ; Monsieur et Madame Robert BONVIN-DORSAZ et leur enfant, à Saxon ; Monsieur et Madame Arthur CRITTIN et famille, à Saillon ;

Monsieur et Madame Aubin CRITTIN, à Saillon ; Madame et Monsieur Jean ERISMANN-BONVIN et leur fils, à Berne ;

ainsi que les familles parentes et alliées, BONVIN, CARROZ, à Arbaz, GAILLARD, SCHWEICKARDT, à Saxon, BAUDAT, à Arnex, MONNIER, à Grandvaux, CRITTIN, à Chamoson, Saillon, Leytron,

ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Gustave BONVIN

leur cher époux, père, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin, décédé à l'hôpital de Sion le 22 février 1950, dans sa 53^e année, après de grandes souffrances, muni des Sacraments de la religion.

L'ensevelissement aura lieu à Saxon le samedi 25 février, à 10 heures.

P. P. L.

Collège Ste-Marie - Martigny

Internat et externat pour Jeunes Gens
ENSEIGNEMENT
primaire, moyen et commercial



Le chocolat Tobler
O-rum réchauffe

Tobler-O-rum
DELICIEUX CHOCOLAT AU LAIT-
NOISETTE AVEC
RAISINS AU RHUM
POUR ADULTES SEULEMENT TOBLER

Chocolat Tobler

Pour nous trois...

Moi..
Papa..
Maman!

THE INFRE
LE SEUL garanti sans théine

SINFRE S.A. VEVEY

Du bon fromage à bon marché!
Tilsit 1/4 gras
bon tendre mûr, 5 kg. fr. 2.40, 15 kg. fr. 2.35, 30 kg. fr. 2.30 par kg.
Tilsit gras,
bien mûr, 5 kg. fr. 3.80, 15 kg. fr. 3.70, 30 kg. fr. 3.60 par kg. (Quelques meules trop mûres ou un peu tarées avec rabais spécial.) Garantie: Tout envoi ne satisfaisant pas est repris!
Walter Bachmann, Fromages en gros, Lucerne 12

Année Sainte à Rome Pâques
Un voyage de 8 jours en autocar du 6 au 13 avril 1950
Fr. 294.- tout compris
Programme détaillé à disposition
Inscriptions jusqu'au 15 mars
Voyages Emile Torrent, Pont-de-la-Morge
s. Conthey Tél. 4.31.31

MORGINS
Dimanche 26 février
Grand CONCOURS ANNUEL
du Ski-Club Morgins-Troistorrens
INVITATION CORDIALE
(Voir communiqué)

Pour vos réparations de literie, divans, canapés, fauteuils, adressez-vous en toute confiance à
A. BLATTER
PONT-DE-LA-MORGE s. Sion
Travail soigné et prix modérés.
Je me rends à domicile dans n'importe quel village.
Tél. 4.31.56.

Fromage bon marché bon vieux fort, légèrement avarié
colis 5 kg. 15 kg. pièce d'env. 20 kg.
maigre, par kg. Fr. 1.70 par kg. 1.50 par kg. 1.40
1/4 gras, par kg. Fr. 2.30 par kg. 2.10 par kg. 2.-
fromage à râper demi-gras, pce d'env. 6 kg., p. kg. 3.20
Käswolf, Coire 10.

IMPRIMERIE RHODANIQUE O ST-MAURICE

TOPOLINO
mod. 48 déc., Fr. 3200.-; Fiat 1500, 40, Fr. 2300.-; Packard et Nash, 7 pl., Fr. 2000.-, 800.-; auto-lacteur Ford, 11 CV., Fr. 2200.-; camion Citroën, 13 CV., 3 t., jumelé, Fr. 2000.-; remorques 3 t., 600 kg., voiture, Fr. 500.-. Motos et side-car de 250 à 850 cm³, depuis Fr. 600.-. **BYRDE R., BEX.** Tél. 5.23.53.

Esfeuilleuses
2 bonnes sont demandées par les esfeuilleuses.
Faire offres: Mme Marie Blanche, Chenaux sur Cully, Poste Grandvaux (Lavaux).

LAVEY-VILLAGE
A vendre part de maison comprenant cuisine, 2 chambres, bain, cave et garage. S'adresser au notaire F. Jaquenod, à Bex.

Année Sainte
Magnifiques souvenirs vous sont offerts pour l'Année Sainte, au prix de Fr. 4.80. Cherchez revendeurs dépositaires C. Destlouis, 20, Rue Schönegg, Bienne.

A vendre joli **CAFÉ DE CAMPAGNE** sur bon passage. Canton Vaud-Pays de Rhône. Agence s'abstenir. Ecrire à Case postale 48 Aigle.

J'échangerais **chiennette** de chasse, 15 mois, contre jeune mouton ou chèvre. Burin Pierre, Chamson. Tél. 4.74.17.

FIAT
8 CV, 6 cyl., conduite int., noire, 4 portes, intérieur beige, voiture en parfait état mécanique. Prix exceptionnel.
S'adresser H. Pfenninger, Jurigoz, 17, Lausanne.

A vendre de suite cause départ **Jeune CHEVAL**
5 ans, fort, prix intéressant. S'adresser au Nouvelliste s. chiffre Y. 7288.

A vendre 3000 **barbues Rhin** belle qualité - Mme Marie Disière, Vuiss, Pont de la Morge.

Personnes stables cherchent **appartement** ou maison de campagne, région Sion-Martigny. S'adresser sous chiffre P 2789 S, à Publicitas, Sion.

Garçon laitier
17 à 20 ans, très fort, demandé de suite. Seul candidat sérieux et travailleur sera engagé. Faire offres avec certificats et curriculum vitae s. chiffre M 34129 X, Publicitas, Genève.

A vendre
taurillon d'un an avec papiers, exempt de tuberculose. S'adr. à Fred. Forestier, Le Châtel s. Bex.

Réparations de toutes marques de **MACHINES A COUDRE** par spécialiste
A la Bonne Ménagère
SION
E. CONSTANTIN - SION
Téléphone 2.13.07

Mototreuil
véritable occasion
Ruedin, portable, mod. à pics avec poulies et 140 m. câble; garantie une année. Même adresse, un cabestan Léderer Fr. 600.
Agence treuil Martin, Louis Visinand, Vevey, Tél. 5.37.31

Demande de place pour jeune homme, 17 ans, parlant allemand, protestant, comme **volontaire** en Suisse romande, si possible dans localité à climat favorable. Station d'altitude. Place dans maison privée; chemins de fer, poste, banque, hôtel, restaurants ou commerces. Dispose d'une bonne culture générale, instruction secondaire et 1 année d'école de commerce. Entrée possible dès début avril.
Offres sous chiffre OFA 7317 B. à Orell Fussli-Annonces, Langenthal.

A la Bonne Ménagère
UN BON CAFÉ
AROMATIQUE

VALRHONE

On demande **jeune fille** pour servir au café et aider au ménage. - S'adresser au No 5.91.32, à Bourg-St-Pierre.

Travaux à domicile
pour homme et femme, 50 procédés différents de travaux contre remboursement de 6 fr. ou envoi de 5 fr au Cpt chèques Ilc 2355. Ch. Delaoye-Barman, Ardon.

A vendre
Balles d'épeautre
Paille de blé
Paille fourragère
par wagons de 5-8 tonnes
Fritz MAEDER, Zolbrück, Berne. Tél. (035) 23.09.

Trousseaux de lingerie
complets, tous les draps de dessus et de dessous en pur coton double fil, au prix avantageux de **Fr. 390.-**
Le trousseau peut être livré tout de suite ou réservé pour plus tard. Monogrammes et broderies compris dans le prix.
Commodités de palement. Demandez tout de suite échantillons.
Mlle S. BORNSTEIN
Rümelinbühlweg 10, BALE

La femme de ménage idéale: Brillant-Parktol

la nettoyeur rep'de, en vente dans les drogueries, bidons plombés Fr. 3.00 et 7.30.

Au Tribunal militaire de la Ire Division B

Gaspard Clos est condamné à 8 mois de prison

Il est arrêté immédiatement

Voir le début de ce procès dans le « Nouvelliste d'hier »

(De P. V. de la F. d'A. L.)

Petit, trapu, le visage hâlé et fortement coloré, Gaspard C. ne fait pas mauvaise impression. On apprend que c'est un assez pauvre bougre qui trie comme manœuvre d'entreprise et ne gagne même pas 400 fr. par mois, alors qu'il doit subvenir aux besoins de sa mère et de ses sept frères et sœurs plus jeunes. C'est un bon travailleur, mais il lui arrive de s'enivrer, et comme il a le vin mauvais, il s'est signalé quelquefois, disent les rapports de la police valaisanne, par quelques manifestations belliqueuses.

Gaspard C. n'a conservé des faits qui l'amènent devant le tribunal que des souvenirs plutôt confus.

La veille du drame, alors que sa compagnie campait à une demi-heure de distance du chalet du Crettel (chalet qui appartient à la commune de Remnaz) il avait été porté sur la liste des gardes de cantonnement et aurait dû prendre sa « pose » de 22 h. 30 à minuit.

Or, vers 21 heures, il se joignit à d'autres soldats qui avaient décidé d'accompagner Mmes Dulex et Buchilly au chalet du Crettel où elles se rendaient pour passer le week-end.

Les militaires se munirent de provisions liquides et, au chalet, on mena joyeuse vie, en toute innocence semble-t-il, jusqu'au moment où M. Alexis Dulex rejoignit sa femme, vers minuit, après avoir fait nombre d'arrêts dans les estaminets d'Aigle et de Corbeyrier.

Sitôt arrivé, Dulex, qui était passablement « lancé » aux dires des témoins, se mit à manger, ne prêtant guère d'attention, apparemment, aux faits et gestes de sa jeune épouse, qui continuait à danser avec les soldats. Il semble bien que tout ce monde était un peu pompette au moment où M. B., amodiateur et maître de céans, jugea opportun de renvoyer les militaires à leur camp. Les débats ne permettront pas d'établir exactement dans quelles circonstances la rixe entre Gaspard C. et Alexis Dulex se déclencha. Le fait est que, entre 2 et 3 heures du matin, alors que les soldats se retiraient et se trouvaient devant le chalet, une brève et vive altercation éclata entre le soldat et le civil; ce dernier fut frappé à coups de baïonnette et grièvement blessé.

Gaspard C. reconnaît avoir donné « tout d'abord deux petits coups, puis un troisième un peu plus fort, de bas en haut ».

Cette déclaration se trouve infirmée par le rapport du médecin qui a examiné les blessures et qui a constaté que la lésion la plus grave est résultée d'un coup donné de haut en bas, la lame ayant pénétré dans le deuxième espace intercostal droit, provoquant une plaie de 5 cm. de profondeur.

Gaspard C. prétend avoir agi pour se défendre, au moment où Dulex, sous l'empire d'une rage subite, le frappait à coups de poing. L'accusé reconnaît qu'il avait perdu tout sans-froid.

Les témoignages n'apporteront guère de lumière sur les péripéties très rapides de ce petit drame stupide. Le sergent B., qui avait participé à la fête au chalet, déclare que Gaspard C. n'a nullement été attaqué par Dulex et qu'au surplus ce dernier était trop ivre pour mettre un antagoniste en danger.

Le caporal P., qui commandait la garde de cantonnement, vient confirmer la défection de Gaspard C. au service de garde. Il ajoute que, durant les 15 premiers jours du cours de répétition, ce soldat s'était bien comporté.

On introduit la victime, Alexis Dulex, qui se présente en uniforme, et ne sera entendue qu'en qualité de témoin.

Questionné par le grand juge, Dulex déclare qu'il est père de deux enfants de 4 et 5 ans, et que la blessure qu'il a subie a pour conséquences certains troubles cardiaques; il a maintenant le souffle court, ce qui le gêne passablement dans son métier de scieur.

Le témoin reconnaît d'autre part que le samedi 3 septembre 1949, il avait convenu avec sa femme de monter de Remnaz au chalet du Crettel, mais qu'il la laissa se mettre en route avec le couple B., lui s'attardant dans les cafés d'Aigle et de Corbeyrier, pour n'arriver que vers minuit à destination. Il contesta avoir eu la moindre discussion avec Gaspard C.; il était, affirme-t-il, pleinement d'accord de laisser son épouse se distraire avec les militaires et n'a pas éprouvé de jalousie. Il ne peut s'expliquer pourquoi l'accusé l'a frappé de sa baïonnette et sitôt touché, il a perdu tout souvenir.

Le fusilier Gay-Balmaz, camarade de l'accusé, qui était de la partie, reconnaît avoir fait la cour à Mme D. et l'avoir embrassée à plusieurs reprises. Il déclare d'autre part avoir vu Dulex asséner deux coups de poing à Gaspard C., au moment où les soldats quittaient le chalet.

On introduit ensuite le fusilier Fumeaux, qui déclare que Gaspard C. avait bu outre mesure, serrait de pres Mme D. et prétendait même l'accaparer. Quant à Dulex, il avait également son compte: « il penchait », précise pittoresquement le témoin.

Les dames qui ont vécu cette nuit tragique sont entendues à leur tour. Leurs dépositions sont peu claires et contradictoires. L'épouse de la victime affirme toutefois avoir entendu l'accusé dire, en dégainant sa baïonnette: « Le grand, je l'aurai! », paroles qui visaient Alexis Dulex.

L'audition de tous ces témoins n'eura pas permis d'établir si Gaspard C. a frappé en état de légitime défense. Les souvenirs de tous les participants à cette soirée restent assez troubles.

L'auditeur, major Edmond Gay, retient à la charge de l'accusé le délit de garde et les lésions corporelles graves, ces deux chefs lui paraissant établis de façon indiscutable, et conclut à une peine de 10 mois d'emprisonnement.

Le défenseur, capitaine Jacques de Riedmatten, conteste le délit de garde; selon lui, Gaspard C. n'a pas failli à un service de sentinelle, car il ne s'agissait que d'une simple garde de cantonnement.

Le défenseur ne saurait nier l'évidence en ce qui concerne les lésions corporelles, mais il soutient la thèse que tout soldat est en droit de faire usage de ses armes s'il est attaqué et se trouve en danger; or il ressort du témoignage catégorique du fus. Gay-Balmaz que Gaspard C. a été frappé par Dulex, plus grand et plus fort que lui. D'autre part, son état d'ébriété l'a empêché de mesurer les conséquences de son acte. Le capitaine de Riedmatten demande en conséquence au tribunal de tenir compte de toutes ces circon-

Dernière heure

Thoune

Un obusier saute

Deux morts et trois blessés

BERNE, 23 février. — Le Service technique du Département militaire fédéral communique:

Au cours d'essais de tir avec un nouveau dispositif de fusées, une détonation s'est produite le 23 février dans un obusier de 10,5 centimètres. Les deux desservants, ouvriers de la fabrique fédérale de munition à Thoune, MM. Fluckiger Walter, né en 1918, père de quatre enfants, et M. Lesegger Adolphe, né en 1915, père d'un enfant, ont été blessés mortellement. D'autre part un autre a été grièvement blessé et deux autres blessés légèrement. L'enquête est faite par l'autorité du district de Thoune.

Berne

UN COMMERÇANT ET UN TYPOGRAPHE CONDAMNÉS

BERNE, 23 février. (Ag.) — La Cour pénale de Berne a condamné un commerçant de 23 ans à 16 mois de prison et un typographe de 30 ans, à 3 ans de prison. Ils étaient accusés de vols, faux, escroqueries, abus de confiance. Le fameux commerçant avait invité le typographe à s'emparer chez son employeur de 151 obligations non encore signées et les deux larrons les munirent de signatures fausses. Le commerçant remit ces obligations à un notaire et utilisa la quittance donnée pour commettre diverses escroqueries.

L'Angleterre a voté

Forte participation

On attend les résultats

LONDRES, 23 février. (Reuter). — Les Anglais se sont rendus aux urnes jeudi pour élire leurs représentants à la Chambre des Communes et afin de savoir lequel des partis aura la charge des responsabilités gouvernementales. A midi, la participation a été particulièrement forte: ouvriers, employés, fonctionnaires profitèrent de la pause pour se rendre aux urnes.

Il a plu dans certaines régions, mais dès que le ciel s'est éclairci, les électeurs se sont rendus dans les bureaux de vote. La participation au scrutin est particulièrement forte dans les centres industriels de Birmingham et de Liverpool. Les élections seront terminées jeudi soir à 21 heures. Les résultats ne seront connus que dans la journée de vendredi.

Paris

DEMERIEU CONDAMNÉ A MORT PAR CONTUMACE

PARIS, 23 février. (AFP). — L'avocat général Pierre Demerieu a été condamné à mort par contumace, jeudi après-midi, par la Cour de justice de Paris. Il avait été détaché au Tribunal d'Etat créée en 1941. A ce titre il avait poursuivi les patriotes avec beaucoup de zèle. Il avait notamment requis la peine de mort contre les militants communistes Raymond Woog et René Guyot qui furent guillotins, ainsi que contre Colette, auteur de l'attentat contre Pierre Laval.

Selon l'exposé des faits, Demerieu s'est prêté de plein gré aux exigences d'une politique fondée sur la victoire de l'Allemagne. La Cour de justice a également prononcé la dégradation nationale et la confiscation des biens de Demerieu.

tances et de réduire dans une forte proportion la peine demandée par l'auditeur.

Le jugement

Le tribunal a rendu vers 14 heures son jugement. Il a condamné Gaspard C. à 8 mois d'emprisonnement, sous déduction de 26 jours de détention préventive, aux frais de la cause et à une indemnité de 2500 fr. à verser à Alexis Dulex.

Il a en outre ordonné l'arrestation immédiate de l'accusé.

Dans le Haut-Valais

Tué en montagne

(Inf. part.) — Depuis une quinzaine de jours, on était sans nouvelles de Fritz Schnyder, de Bratsch. Il s'était rendu au hameau d'Engerst, commune de Erschmatt (Loèche). Depuis lors on n'avait plus entendu parler de lui. Toutes les recherches pour retrouver le disparu avaient été vaines. Le corps du jeune homme, âgé de 17 ans, vient d'être découvert dans la montagne. Il s'est probablement trompé de chemin dans la nuit et a été victime d'une chute mortelle.

Brigue

Un enfant se fracture le crâne

(Inf. part.) — Le petit Fux, fils d'un entrepreneur de Brigue, profitant probablement d'un moment d'inattention de la personne chargée de sa garde, est tombé du balcon situé au deuxième étage de la maison paternelle et vint choir sur la chaussée.

On releva l'enfant, âgé de deux ans, dans un triste état. Il a été transporté à l'hôpital du district avec une fracture du crâne.

L'INCIDENT DE PRESSE EGYPTO-SUISSE

Les esprits se calment...

LE CAIRE, 23 février. (AFP). — Les présidents des Sociétés suisses d'Egypte se sont rendus au Palais royal, où ils se sont inscrits sur le registre des cérémonies. Ils ont exprimé au grand chambellan l'amitié de la colonie suisse pour l'Egypte, ainsi que leur réprobation à l'égard des articles — dépassant les bornes de la décence et de la courtoisie — parus dans certains organes de la presse suisse.

La presse égyptienne commente favorablement cette démarche des représentants de la colonie helvétique.

Le « Journal d'Egypte », notamment, rend hommage à la communauté suisse d'Egypte et au ministre de Suisse, M. de Fischer, et écrit:

« La communauté suisse d'Egypte s'est toujours fait remarquer par son activité, ses solides vertus d'ordre, de discipline et de probité professionnelle. Elle a joué un rôle important dans le mouvement économique et dans l'œuvre sociale, montrant envers l'Egypte, son souverain, son peuple et son gouvernement les plus grands égards et apprécié avec reconnaissance le climat libéral et amical dans lequel les Suisses d'Egypte vivent et travaillent ».

« Le ministre de Suisse en Egypte, M. de Fischer, jouit de la plus haute estime dans les milieux officiels et auprès de l'opinion égyptienne pour la compréhension et la sincérité avec lesquelles il s'acquitte de sa mission... »

« Nous sommes convaincus que l'attitude du ministre de Suisse au Caire et celle de la colonie suisse d'Egypte aideront à éclaircir la situation... »

Le journal « Al Ahram », de son côté, exprime l'espoir que « l'incident de ces derniers jours n'enlèvera pas les négociations commerciales qui doivent s'ouvrir le 28 février, au Caire, entre le gouvernement égyptien et la mission commerciale suisse ».

LE PROFESSEUR MALADROIT A ETE JUGE

LA CHAUX-DE-FONDS, 23 février. (Ag.) — Le Tribunal de police du Locle, siégeant à La Chaux-de-Fonds, a rendu jeudi matin son jugement dans l'affaire qui met en cause un professeur du gymnase de cette ville, accusé d'avoir, dans un geste malencontreux, blessé un élève à la mâchoire lors d'une course d'école.

Tenant compte du fait que ce geste n'était pas intentionnel, mais qu'il y eut cependant imprudence, le Tribunal a condamné le prévenu à 5 jours d'emprisonnement avec sursis et aux frais, soit 450 francs.

Allemagne

750 mille civils tués par les bombardements

HAMBURG, 23 février. (Reuter). — 750,000 Allemands ont été tués pendant la guerre au cours de bombardements aériens, annonce l'Association pour l'entretien des cimetières allemands. L'association précise, par ailleurs, qu'en France se trouvent 200,000 soldats allemands, en Belgique 45 mille, au Luxembourg 20 mille, en Italie 150 mille en Autriche 20 mille, en Allemagne de l'ouest 300 mille.

EXPLOIT PFU ORDINAIRE

SAINT-MORITZ, 23 février. (Ag.) — Le pilote Frédy Wissel, de la section Bernina du Club alpin suisse pour le secours en haute montagne, a atterri jeudi après-midi au cours d'un exercice avec son appareil « Piper », muni de ski sur le Corviglia, hauteur de 2834 m, dans la Haute-Engadine. Après un court arrêt, le pilote est reparti.

Le chanoine Detry de nouveau à l'honneur

M. Detry, Révérend Chanoine du Grand-St-Bernard, a été récemment invité à donner une conférence à la Société Royale de Géographie à Londres, conférence qui avait pour objet ses fameux voyages au Tibet. La presse anglaise en a donné des comptes rendus détaillés accompagnés de commentaires très élogieux.

L'ambassadeur de Belgique et le ministre de Suisse assistaient tous deux à cette causerie et en prenant la parole, ils tinrent à exprimer la grande admiration et la vive sympathie qu'ils éprouvent pour l'œuvre civilisatrice entreprise par les chanoines du Grand-St-Bernard en général et par le chanoine Detry en particulier.

Chamason

CONCERT DE « L'AVENIR »

Pour suivre la tradition, la fanfare « Avenir » donnera samedi 25 et dimanche 26 février son concert annuel.

Vous aurez l'occasion d'entendre un programme très varié sous la direction du prof. Mce Rouiller, de Sierre.

De l'Ouverture à la Valse, de la Symphonie à la Sérénade, encadré de marches entraînantes et camouffé du menuet de la « Dame Blanche », comédie en 2 actes, de G. Freluer.

Invitation cordiale à toutes les personnes désireuses de passer une agréable soirée.

Fanfare « Avenir », Chamason.

LEYTRON

Les bonnes maisons

La Direction de la maison Buchard et Mabillard, entreprise de charpentes, à Leytron, avait convié

tous ses employés à une raquette, le jour de Carnaval. C'est dans une belle ambiance que cette petite fête s'est déroulée au café de la Poste. Patrons et ouvriers ont fraternisé en toute simplicité. Ce geste de compréhension et d'attachement mérite d'être signalé spécialement aujourd'hui où l'homme-ouvrier risque de devenir une pure machine. Un merci chaleureux à nos patrons.

Des ouvriers reconnaissants.

Chronique sportive

SKI

CONCOURS ANNUEL DU S.-C. MORGINS-TROISTORRENTS

Le Ski-Club Morgins-Troistorrents avise la population régionale et tous ses amis sportifs que son grand concours annuel (descente et slalom) — prévu tout d'abord le 12 février, puis renvoyé en raison du mauvais temps — aura lieu dimanche 26. Voici le programme de cette journée sportive, laquelle est promise à un beau succès:

7 h. 30 : messe; 8 h. 42 : arrivée des cars; 9 h. 45 : tirage des dossards à la Pension de Morgins; 10 h. 10 : rendez-vous des coureurs au télé-ski du Corbeau; 11 h. : premier départ, descente Flèche d'Or; 12 h. : dîner; 13 h. 15 : rendez-vous des coureurs près de la patinoire; 13 h. 45 : slalom; 18 h. : distribution des prix à la Pension de Morgins; 18 h. 30 : soirée familiale.

Quatre challenges en compétition, beau prix. Invitation cordiale.

(Service de car selon horaire et courses spéciales).

SION

FOOTBALL

Sportifs du Centre!

Venez assister, dimanche 23 février, dès 14 h. 30, au Parc des Sports de Sion, au match qui opposera les équipes de Sierre II et Sion I. Vaincus cet automne par 1 but à 0 seulement, les Sierrois montreront tout en œuvre pour venger leur échec. Comme les Sédulois ne manqueront pas de faire plaisir à leurs nombreux « supporters », le match promet d'être des plus disputés. La partie compte pour le championnat valaisan.

Dès 13 heures, match de juniors.



Madame Veuve Henri CLERC, à Monthey; Monsieur Joseph-Marie CLERC, à Monthey; Monsieur et Madame Maurice CLERC et leurs enfants, à Monthey;

Monsieur et Madame Louis CLERC et leurs enfants, à Monthey;

Mademoiselle Hélène CLERC, à Evolène;

Monsieur l'abbé André CLERC, Rd curé, à Evolène;

Madame et Monsieur Lucienne CHEVRIER-CLERC, à Evolène.

ainsi que toutes les personnes parentes et amis font part du décès de

Mademoiselle Denise CLERC

Tertiaire de St-François

leur chère fille, sœur, belle-sœur et tante, pieusement décédée après une courte maladie, chrétiennement supportée et munie des Sacraments de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Monthey le samedi 25 février, à 10 h. 30.

Priez pour elle

Cet avis tient lieu de faire-part.



Madame Ernest BRUN, à Riddes; Monsieur Ulvse BRUN, à Riddes; Monsieur et Madame César BRUN et leurs enfants, à Riddes;

Monsieur et Monsieur Jules COMBY et leur fille, à Riddes;

ainsi que les familles parentes et alliées ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Ernest BRUN

leur cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, survenu à l'âge de 76 ans.

L'ensevelissement aura lieu à Riddes samedi 25 février 1950, à 9 h. 45.

Cet avis tient lieu de faire-part.

P. P. L.



La Société des Chasseurs de la Vallée d'Illiez a le pénible devoir de faire part à ses membres et amis du décès de

Monsieur Antonin BRESSOUD

Ancien vice-président

Pour l'ensevelissement, prière de consulter l'avis de la famille.

La famille de Monsieur Pierre-Louis FUMEAUX, à Vétroz, remercie bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.